

loisirs, et qui se plaisent à consacrer ces loisirs à l'étude de leur profession, de nous faire part de leurs travaux en contribuant, pour les assemblées annuelles, des mémoires sur des sujets professionnels, dont la publication dans notre rapport serait aussi utile qu'intéressant pour les membres qui n'ont pas l'avantage d'assister à nos réunions générales.

LES BUREAUX DE LA CORPORATION.

Toutes nos démarches auprès du gouvernement de la province, relativement aux chambres destinées pour notre Corporation dans le Palais du gouvernement, n'ont eu encore aucun résultat pratique. Nous avons échangé à ce sujet de nouvelles correspondances avec les honorables commissaires des Terres de la Couronne et des Travaux Publics, et avons eu avec ces messieurs plusieurs entrevues personnelles; mais malgré toutes les bonnes dispositions de ces messieurs, et le bon vouloir qu'ils ont manifesté de se rendre utiles à la Corporation en lui procurant un local permanent pour ses bureaux dans le voisinage du département des Terres de la Couronne, tout ce que nous avons pu obtenir jusqu'ici, c'est l'assurance qu'un local nous sera réservé au cinquième étage des édifices parlementaires, dans le pavillon du centre de l'aile ouest, aussitôt que le gouvernement sera en mesure de faire parachever cette partie des bâties départementales.

Comme nous vous le disions dans notre dernier rapport, nous avions retenu l'année dernière, au pavillon des patineurs de cette ville, des chambres convenables pour la session d'avril 1893, mais à l'approche de l'automne, pour des raisons qu'il est superflu de mentionner, nous avons dû abandonner ce local pour retourner dans les bâties départementales, quelques semaines avant les examens d'automne, et le Bureau de Direction pût tenir ses séances du mois de novembre dans une des chambres des clers sessionels de l'Assemblée Législative. Néanmoins l'usage de ce dernier local ne nous était accordé que pour un temps très limité, puisque, en effet, l'ouverture de la session parlementaire avait lieu dans le commencement de janvier de la présente année. Depuis cette époque le Bureau de la Corporation a été transporté de nouveau au domicile du Président, où a été tenue l'assemblée spéciale, convoquée en janvier dernier. Et si nous sommes aujourd'hui réunis dans une des salles du Conseil Législatif, nous le devons à l'obligeance de l'honorable Président du Conseil, qui